

LES SPORTS

L'ÉTABLISSEMENT D'UN CAMP D'ENTRAÎNEMENT DES
ATHLÈTES POUR LES OLYMPIADES—L'OPPORTUNITÉ DE LA
RÉAFFECTATION DU CAMP MILITAIRE DE CLINTON

M. R. E. McKinley (Huron): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social. Samedi soir dernier, le ministre a déclaré que les athlètes qui s'entraînent pour les Jeux olympiques de Montréal en 1976 devront peut-être utiliser un camp national d'entraînement pour tous les sports. Vu que la base des Forces armées canadiennes à Clinton, Ontario, est fermée et que le premier ministre a déclaré que l'aide fédérale serait considérée avant qu'aucune de ces bases ne soit fermée, et qu'il n'y a pas eu d'annonce à cet effet, le ministre pourrait-il envisager l'établissement d'un tel centre d'entraînement multidisciplinaire pour les Jeux olympiques de Montréal à cet endroit?

M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je ferai part des instances du député au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et il recevra une réponse en temps opportun.

M. l'Orateur: Je m'excuse auprès des nombreux députés qui attendent impatiemment leur tour de poser des questions. Nous avons déjà dépassé d'environ cinq minutes la période des questions pour donner la parole à deux ou trois autres députés. J'ai essayé de noter les noms des députés qui ont essayé hier et aujourd'hui de poser des questions et de leur donner la priorité demain. Je m'excuse de n'avoir pu leur donner la parole. Passons à l'ordre du jour.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Dans la réponse qu'il m'a faite à propos du rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires au sujet des prix du pain, le ministre a mal informé la Chambre par pure ignorance. Il était évident qu'il n'était pas alors au courant du contenu du rapport. Je présume qu'il l'est maintenant, et je m'attends à ce qu'il prenne la parole pour modifier sa réponse.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'estime que mon honorable ami devrait indiquer sur quel point précis il croit que j'ai donné à la Chambre des renseignements inexacts.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre et le député pourraient peut-être se rencontrer pour en discuter. Ce serait peut-être là la façon la plus facile de résoudre la difficulté à laquelle semble avoir donné lieu l'échange de questions et de réponses qui s'est produit un peu plus tôt au cours de la période des questions.

M. Neale (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai posé le 15 mars une question au secrétaire parlementaire du ministre des Transports, étant donné que le ministre n'était pas à la Chambre ce jour-là. Le secrétaire parlementaire m'a assuré que j'allais recevoir une réponse à ma question le lundi suivant. Comme je

Questions orales

n'étais pas à la Chambre lundi dernier, je me demande si le ministre a eu l'occasion de se pencher sur la question et est en mesure de m'en donner la réponse.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je devrai m'informer. Je ne sais pas à quelle question le député fait allusion.

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement car pendant toute la période des questions hier, j'ai essayé de poser une question au ministre du Travail. Comme je n'ai pas réussi, j'ai parlé au ministre après la période des questions et j'ai appris à ma grande surprise que M. Perry, qui était autorisé à examiner les conditions de sécurité dans les mines Devco, avait, semble-t-il, déclaré qu'il y avait renoncé après neuf jours parce que c'était peine perdue. Il travaille maintenant comme conseiller. J'aimerais demander au ministre pourquoi M. Perry n'a pas communiqué avec l'inspecteur des mines, qui relève du ministre, et les délégués syndicaux, qui s'occupent de la sécurité dans les mines, pour obtenir l'aide dont il semblait avoir besoin. Le ministre rendra-t-il compte à la Chambre de la négligence de M. Perry?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, comme le député a parlé de la conversation privée que nous avons eue, il conviendra que je lui ai promis de m'occuper de cette affaire et il a bien voulu s'engager à exposer les circonstances par écrit. Il ne l'a pas fait et je n'ai rien reçu par écrit. Je lui ai bien dit alors que je serais heureux de vérifier toute cette question et il a paru satisfait de cet arrangement.

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Quand le ministre a proposé que je lui soumette la question par écrit, je lui ai dit que je n'avais pas de secrétaire depuis trois semaines. Il ne sert à rien de s'adresser au service de dactylographie. Je lui ai dit que je lui expliquerais la situation, ce que j'ai fait. Je lui ai dit que, parce que je n'avais pas de secrétaire, il m'était difficile de correspondre et je devais négliger certaines tâches à cause de mes autres obligations. Je lui ai demandé pourquoi M. Perry avait abandonné son travail pendant neuf jours sans communiquer avec les examinateurs responsables de la sécurité et s'il expliquerait à la Chambre les raisons de cet incident. Il ne l'a pas fait.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, M. Perry, et l'honorable représentant ainsi que d'autres députés de l'opposition ne voudraient pas qu'il en soit autrement, je crois, M. Perry voudrait avoir ses coudees franches pour conduire l'enquête, pour qu'on ne puisse pas l'accuser d'être sous la coupe du gouvernement. Il est parfaitement habilité...

M. l'Orateur: A l'ordre. Un peu de silence, s'il vous plaît.

M. Munro (Hamilton-Est): ... et la question du député...